



## ENSUÈS-LA-REDONNE

# Le député de la circo Éric Diard apprend aux enfants à faire la loi

### LE PARLEMENT DES ENFANTS, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Organisé par l'Assemblée Nationale, avec le ministère de l'Éducation nationale, l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) et la Mission laïque française (MLF), l'objectif est de faire découvrir la fonction de législateur aux enfants. Les classes intéressées doivent candidater auprès de la direction des services départementaux de l'éducation nationale, et les directeurs académiques sélectionnent les classes. Par la suite, un jury national, composé de députés, de membres de l'Éducation nationale, de l'AEFE (Agence pour l'enseignement français à l'étranger) et la MLF (Mission laïque française), sélectionne quatre propositions de loi parmi celles retenues par les jurys académiques. Ces quatre propositions de loi sont ensuite mises en ligne sur le site du Parlement des enfants, afin que les 1 154 classes participantes puissent en débattre en classe. Chaque classe choisit, parmi les quatre finalistes, la proposition de loi ayant sa préférence et procède à un vote sur le site Internet du Parlement des enfants.

C.R.